Image not found or type unknown

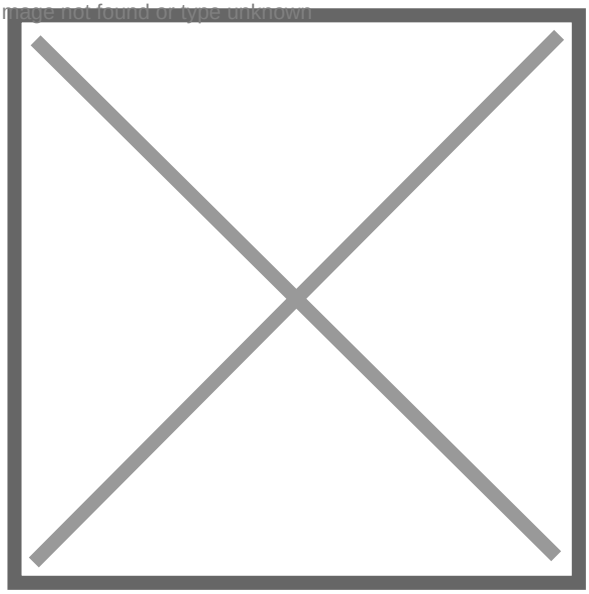

# Credit pour achat de vechicule

Par **michmich1310**, le **21/08/2012** à **14:00**

Bonjour,
Je reviens vers vous car je me trouve dans une situation délicate.

J’ai contracté un crédit pour mon ex afin qu'il puisse acheter un véhicule d'un montant de 15 900 euros.

Etant un commerciale itinérant, ça société lui à demandais d’acquérir une véhicule en contrepartie de 650 euros par mois d'indemnité.
A cette époque il était insolvable donc c'est moi qui ai pris le crédit pour lui.

Comme ça société allais lui verser des indemnités, la carte grise et la facture soit à son nom.
Le concessionnaire ma fait une attestation sur honneur pour expliquer que c'est bien moi qui ai payé la voiture car mon ex était insolvable et que nous avons mis à son nom la facture et la carte grise car il avait besoin d'un un justificatif pour son entreprise afin de recevoir l'argent.

Lorsque j'ai contracté le crédit, mes revenus n’étaient pas assez élevés donc il versait 500 euros qui a été pris par le banquier comme un revenue supplémentaire, de ce fait le crédit a été accepté.

A ce jour nous sommes séparés, il a arrêté de payer, et il reste 12 300 euros à payer. Il est toujours en possessions du véhicule.

Le crédit est chez un huissier de justice qui me demande un remboursement.

Comment je peux faire pour récupérer les fonds?

J'ai demandais la prise en charge par l'assistance juridique, pour la prise en charge des frais

d'avocat qui m’a été refusé car une des clauses suspensives est la séparation.

Comment je peux faire ?

Merci

Par **trichat**, le **21/08/2012** à **15:03**

Bonjour,

Votre situation ne vous permet pas grand'chose. En effet, vous avez acheté puis payé une voiture que vous avez donné à votre "ami".
Vous n'êtes donc pas propriétaire de la voiture, puisque la facture et la carte grise sont au nom de votre "ami".
Vous avez souscrit le crédit, il ne vous reste plus qu'à le rembourser.
Avez-vous tenté un arrangement à "l'amiable", malgré votre séparation?
Il faut consulter un avocat pour vérifier s'il y une éventuelle action à engager contre votre ex.
Devant le tribunal correctionnel : Peut-être sur la base de l'abus de confiance.
Cordialement.

Par **Michel**, le **21/08/2012** à **17:30**

bonjour,

Vous auriez du faire signé une reconnaissance de dette à votre compagnon à l'époque. Sans ce document, vous ne pouvez pas faire grand chose.
comme le dit Trichat, le mieux est de voir avec un avocat ce qui est possible de faire.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés